Nations Unies E/ICEF/2024/L.18



Conseil économique et social

Distr. limitée 13 juin 2024 Français Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration **Session annuelle de 2024** 11-14 juin 2024 Point 16 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2023

Le Conseil d'administration

- 1. Prend note du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2023 » (E/ICEF/2024/AB/L.7);
- 2. Prend note du fait que les recettes figurant dans le rapport sont soumises à un audit externe et que les résultats non financiers sont donnés à titre indicatif;
- 3. Salue le travail accompli par la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé de l'UNICEF, en collaboration avec les comités nationaux pour l'UNICEF et les bureaux de pays du Fonds ;
- 4. Encourage l'UNICEF à continuer de renforcer, notamment en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, l'action menée pour générer des revenus et exercer une influence à grande échelle afin de contribuer à atteindre les résultats établis dans le Plan stratégique du Fonds pour 2022-2025.

